

**Compte de résultats 2024 : demande de crédit supplémentaire « Entretien bâtiment Aigle Noir »,
installation fibre optique**

1. Introduction

Selon l'article 9 du Règlement sur les finances communales (RFin), en alinéa 1, il est mentionné que le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à CHF 50'000.00.

En alinéa 2, il est indiqué que le Conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 7 alinéa 2 s'applique par analogie.

En alinéa 4, il est mentionné que le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale ou au conseil général, au plus tard lors de l'approbation des comptes.

La demande de crédit supplémentaire concerne le compte 3294.3144.00 « Entretien bâtiment Aigle Noir ». En effet, un montant de CHF 20'000.00 est nécessaire afin d'installer la fibre optique entre les bâtiments communaux et l'Aigle Noir. Bien que cette somme reste en deçà de la limite fixée à l'article 9, alinéa 1 du RFin, le Conseil communal a opté pour une démarche de transparence en soumettant cette demande au Conseil général afin de prévenir tout dépassement budgétaire lors de l'approbation des comptes de l'année 2024.

2. Descriptif

L'installation de la fibre optique, permettant de connecter l'Aigle Noir au réseau informatique communal, est importante pour la modernisation de nos infrastructures et pour la sécurisation de notre réseau informatique. À l'heure actuelle, l'Aigle Noir représente un point faible de notre système, constituant une faille de sécurité potentiellement exploitable.

Cette amélioration supprimera cette vulnérabilité en établissant une connexion fiable et sécurisée directement au réseau communal. De plus, il garantira une connexion internet de qualité supérieure au bénéfice de tous les usagers et usagères des locaux de l'Aigle Noir.

L'aspect financier de cette opération est également à souligner : en intégrant l'Aigle Noir au réseau informatique communal, les frais récurrents liés à l'abonnement internet actuel seront supprimés.



3. Demande de crédit supplémentaire

Cette dépense supplémentaire de CHF 20'000.00 sera financée par les liquidités communale et sur le compte de résultats 2024.

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre accord pour ce crédit supplémentaire.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 25 mars 2024.

Le Conseil communal de Neyruz